Monsieur Robin m.tre en chirurgie à Rheims à envoyé à l'Academie Royale de Chirurgie un mémoire sur l'encephalocèle dont elle m'a chargé de faire le rapport.

Monsieur Robin ne parle pas comprendre dans cette maladie les fongus de la dure mère, ny ceux du cerveau, ny la sortie de quelque portion de ce viscère à travers les solutions de continuité, ny même l'encephalocèle des enfans nouveaux nés, il ne parle que de celuy des adultes, qu'il definit une hernie du cerveau, c'est à dire une tumeur formée par le déplacement de cet organe encore contenu dans ses membranes et la peau.

Il convient que cette maladie est très rare dans les adultes, cependant, quoyque sa pratique ne luy l'ait fourni aucune preuve, il ne la regarde pas moins comme très réelle : il l'étaye pour en prouver l'existence sur les observations des auteurs qui l'ont décrit, selon lesquels il paroit que la thèse qu'il cite en plusieurs endroits, soutenüe en 1763 aux écoles de chirurgie sous la présidence de Monsieur Sabbatier par Monsieur Servand qui en est l'auteur, a fait la plus grande partie du fonds de son ouvrage.

Les observations qu'il cite ne sont pas concluantes en faveur de l'encephalocèle telle qu'il la décrit. La première est d'Ambroise Paré qui fut consulté pour une tumeur de la grosseur d'un œuf entre les os occipital et pariétal, il la jugea mortelle ; un barbier l'ouvrit pour un abcès, il en sortit, suivant le rapport qui en fut fait, de la propre substance du cerveau à travers une ouverture ... de cette substance de deux tables de la grandeur d'un noble à la rose. La 2.e est de Monsieur Mesnon chirurgien de l'hotel Dieu de Rheims. Monsieur Robin l'a lüe à l'academie Royale de chirurgie le 10 juillet 1755

Elle à pour objet une tumeur sur le parietal droit de la
grosseur environ d'un oeuf de perdrix qui parût subitement à
une femme trente ans après une chute qu'elle fit sur cette
partie. Cette tumeur qui étoit accompagnée de tous les sympt
-omes d'une hernie d'intestin avec étranglement, alloit être
ouverte pour un abcès lorsque M. Lalouette qui fût mandé
soupçonna par la molesse de la tumeur et les battemens
de la dure mère que ce pouvoit être une hernie du cerveau.
Le danger paroissant urgent, on fit confesser la malade, et
pendant ce tems la position de sa tête sur le côté gauche, favorisa
subitement la disparition de la tumeur et la cessation de
tous les accidens; on n'y reconnût qu'un enfoncement de la
largeur d'un liard. La malade porta une petite plaque d'étain
dans son bonnet piqué pour prévenir les accidens qui
reparoissoient de tems en tems plus ou moins forts selon qu'elle
faisoit plus ou moins d'exercice. En 1749 il lui survint un
flux de ventre qui renouvella les accidens, elle mourut,
et ne fût pas ouverte M. Lalouette étant alors absent; mais
au bout de 3 ans il retrouva le crâne et le porta à l'Academie
le parietal droit étoit criblé de plus de 20 trous dont le plus
grand avoit deux lignes de diamètre.

La 3me observation est de M. Maréchal, elle se trouve dans
le premier volume des mémoires de l'A.R.d.C. Ce praticien
fut chargé d'un blessé qui a la suite d'une portion considerable
du crâne qui avoit été emportée avoit de tems en tems
des mouvemens convulsifs et perte de connoissance,
[illegible] appliquant un écusson sur la cicatrice parce
qu'il soupçonnoit que ces accidens provenoient d'un étrang
-lement que souffroient les meninges poussées par le
cerveau dans l'endroit où le crâne avoit été ouvert.

je ne vois pas d'après ces 3 observations, qui sont les pieces les plus concluantes, que Mr Robin rapporte en faveur de son opinion, qu'on puisse convenir avec luy qu'il n'est pas possible, à moins que de vouloir se refuser à l'évidence, de n'y pas reconnoitre la hernie du cerveau

ne sçait-on pas que les fongus de la duremere peuvent la supposer tres aisement?

La pratique nous prouve qu'ils reconnoissent pour cause la plus ordinaire la carie des os du crane soit que cette carie depende de cause externe comme contusion, enfoncement fracture &c. soit de quelque vice interieur comme vice verolique scorbutique &c; que les os ne peuvent s'alterer sans alterer aussy le pericrane et surtout la dure mere, que ces membranes alors s'enflamment s'epaississent suppurent, fournissent des fongus qui vegetent plus ou moins sensiblement, qui soulevent la peau sans luy faire changer de couleur, et forment une tumeur tres souvent molle, qui quelquefois ~~ceddent~~ cedent à la pression en s'echappant en partie soit sous le crane, soit sous la peau du crane. ~~ne~~

Ne pourroit on pas presumer que la tumeur dont parle Paré etoit de cette nature?

quant à celle dont Mr Alexcan ~~fait mention~~ qui s'étoit lors que la malade étoit couchée sur le coté opposé, ne seroit on pas en droit de croire que la carie ~~aurait~~ auroit donné lieu à un depôt sur la dure mere? il y a des observations ~~de tels~~ depôts considerables qui ont sorti à l'instant qu'on a enlevé la portion cariée qui s'est detachée, après avoir ~~[illegible]~~ subsisté longtemps, et causé plusieurs ~~—~~ accidens facheux.

peut on assurer que les convulsions et la perte de connoissance
auxquels étoit sujet le blessé dont parle Mr Maréchal
dépendoient de la hernie du cerveau à travers l'ouverture
du crane? le gonflement seul de la dure-mere, et
son issue par cette ouverture ne suffisoit-il pas? et si
l'application de l'éponge a arreté les accidens, ce n'a
été que parce qu'elle s'opposoit au progrès de cette
membrane qui aura comme il est arrivé plusieurs fois,
concourru à former la cicatrice.

au surplus aucun de ces auteurs n'a rien parlé même cette
maladie. Paré n'en parle que d'après l'attestation de deux
chirurgiens qui ont pû se tromper. Mr Meekren n'a vû
le crane que 5 ans après la mort. Mr Maréchal ~~doutoit~~
Soupçonnoit que les accidens pouvoient provenir de la hernie du cerveau
Mr Le Dran, observation première, sur un enfant près
pareil, appliqua quelques compresses imbibées de liqueurs
spiritueuses, il soupçonnoit aussi une hernie du cerveau, mais
il laisse à ses lecteurs à décider de la nature de la tumeur
Mr Ferrand, qui paroît avoir fait beaucoup de recherches
sur cette maladie, a bien trouvé des auteurs qui l'ont
indiquée, mais aucun qui l'ait vraiment prouvé, il
n'en nie pas cependant la possibilité, mais monsieur
Robin veut la démontrer sans la prouver: ses reflexions
sur la maladie sur ses causes sur ses signes ne répandent
aucune lumiere, quant à sa méthode curative, elle
paroit un peu hazardée; aussi qu'il le soit il la
propose toujours par provision en attendant que la
maladie soit bien reconnue.

il est trés visible que Mr Robin a envie de bien travailler, et
d'enrichir l'art par ses ouvrages. l'Academie qui loue
son zele, les recevra toujours avec plaisir, je n'écris pas
cependant qu'il lui en puisse être d'aucune utilité.
ce 13 fevrier 1766 R. Du Bertrand